

COMMUNIQUÉ

DE PRESSE

La colère des maires concernant les réseaux de télécommunication

Les réseaux de télécommunication concernent les technologies fixes (téléphone, ADSL, fibre optique) et mobile (4G, 5G). Ils permettent de téléphoner, d'utiliser internet, de regarder la TV en direct et en différé, d'envoyer des SMS, etc.

La diversité des offres des opérateurs fixes et mobiles nationaux (Orange, SFR, Bouygues, Free), le monopole d'Orange sur le réseau téléphonique dont l'extinction est annoncée, les concessions détenues pour le déploiement de la fibre optique par Orange (sur la Côte Basque), par La Fibre Paloise (sur le cœur d'agglomération paloise) ou par THD64 (pour le reste des Pyrénées-Atlantiques) ne font qu'alimenter les incompréhensions des administrés et augmenter les tensions que les maires subissent au niveau local.

Si depuis 2018, plusieurs plans ont bien été lancés (généralisation de la 4G à travers le New Deal mobile, déploiement de la fibre pour 100% de la population, renforcement des offres satellite et Internet Radio, lancement de la 5G), force est de constater que, sur le terrain, les maires doivent encore et toujours faire face à de nombreuses difficultés et ne savent pas vers qui se retourner.

Les problèmes rencontrés sont multiples et touchent tous les territoires notamment en milieu rural et de montagne. Parmi les difficultés rencontrées :

- des dysfonctionnements sur le réseau mobile, où le passage de la 3G à la 4G a pu créer de nouvelles zones blanches.
- des problèmes récurrents de lenteurs et de coupures des réseaux ADSL.
- des poteaux vétustes ou endommagés (poteaux bois notamment) qui arrivent à saturation avec la mise en place de la fibre optique

En effet, si les acteurs concernés sont bien présents pour répondre aux appels d'offre, la coordination de leurs travaux reste insuffisante. La construction, le renforcement ou les opérations de maintenance de ces différents réseaux affectent le domaine public et les usagers en séquences successives là où des interventions concertées économiseraient temps et argent.

Ces dysfonctionnements peuvent engendrer de graves conséquences, pour la sécurité de la population et le maintien des activités économiques.

C'est pourquoi, les membres du Conseil d'Administration de l'Association des Maires et Présidents de Communautés des Pyrénées-Atlantiques réunis le 15 octobre demandent que :

- un guichet unique d'information et d'accompagnement des maires soit mis en place sur les questions d'aménagement numérique
- les maires soient informés des missions relevant de chaque acteur avec des contacts directs et privilégiés pour la signalisation des dysfonctionnements.
- l'ensemble des gestionnaires de réseaux respectent leurs obligations administratives à l'endroit des maires, principaux gestionnaires du domaine public
- la coordination des travaux s'impose à tous les gestionnaires de réseau lors des opérations d'effacement de réseaux, de maintenance ou de réparation suite à des événements météorologiques ayant occasionné des dégradations.
- la résorption des zones blanches de téléphonie mobile soit accélérée
- un vaste plan de remplacement des poteaux destinés à accueillir la fibre optique soit mis en place

En tant que maire ou élu local, soutenez ces demandes sur www.adm-64.fr